

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 Mars 2016**

L'An Deux Mille Seize le sept mars à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre - DUME Jean - GIRBAL Roland (arrivé à 19h00) - VERDU Jean-Michel - BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - AYRAL Robert - POATY Rodrigues - DELPERIE David - RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BRIEU Yolande - BUSSETTI Claudine - KRAUSS Catherine – DRUON Francine - SUDRES Roselyne – BEZAYRIE Mathilde – HOIRET Isabelle - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : LACAN Sylvie procuration à DUME Jean - DEBLADIS Nicolas procuration à BOUCHENTOUF Abderrahim - FOURNIER Evelyne procuration à BUSSETTI Claudine – MOREIRA Anthony procuration à PICARD Eric - DUARTE Noémie procuration à PLAGNARD Pierre – VALETTE Lucie procuration à KRAUSS Catherine - AUSSEIL Josiane procuration à DELPERIE David – PINTOR Vanessa procuration à RUFFAT Jean-Noël

- Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

Approbation procès-verbal du conseil municipal du 01 février 2016

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

Rapport commission 5 « Jeunesse-Sport » du 13/01/2016

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Rapport commission 6 « Tourisme – Communication – Animation » du 22/02/2016

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Rapport commission 1 « Développement économique – Investissements – habitat - agriculture » et commission 7 « Finances » du 24/02/2016

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communication de Monsieur le Maire - Décisions Municipales N°2015-083 à N°2016-019

N°160307-01

En vertu de la délibération en date du 7 Avril 2014, donnant délégation à Monsieur le Maire des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

.....

Approbation Comptes Administratifs 2015 pour les Budgets Annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le CGCT et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mr Eric PICARD, Maire, a quitté la séance pour laisser la présidence à Mr DUME Jean, pour l'adoption des Comptes Administratifs 2015 du budget de la Commune et des budgets annexes, et que par conséquent il n'a pas pris part au vote,

Vu les Comptes de Gestion de l'exercice 2015 dressés par le Receveur Municipal,

Vu les délibérations du 07 Avril 2015 approuvant les Comptes Administratifs de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur,

Budget Annexe Parc Touristique les Garrigues

Délibération n°160307-02

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2015 du Budget Annexe Parc Touristique les Garrigues, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2013	0
	Résultat à affecter au 31/12/2015	0

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice	0 €
	Résultat année 2014	- 28 000,00 €
	Solde d'exécution au 31/12/2015	-28 000,00 €

Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade

Délibération n°160307-03

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents** (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2015 du Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2014	0
	Résultat à affecter au 31/12/2015	0

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice	-5 866,70 €
	Résultat année 2014	-652 456 ,08 €
	Solde d'exécution au 31/12/2015	-658 322,78 €

Budget Annexe Parc d'Activités des Glèbes

Délibération n°160307-04

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents** (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2015 du Budget Annexe du Parc les Glèbes, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2014	0
	Résultat à affecter au 31/12/2015	0

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice	+ 71 633,30 €
	Résultat année 2014	-694 026,53 €
	Solde d'exécution au 31/12/2015	-622 393,23 €

Budget Annexe Espace Auzuech

Délibération n°160307-05

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2015 du Budget Annexe Espace Auzuech, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2014	0
	Résultat à affecter au 31/12/2015	0

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2014	-100 262,41 €
	Solde d'exécution au 31/12/2015	-100 262,41 €

Budget Annexe La Barrière

Délibération n°160307-06

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents** (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2015 du Budget Annexe La Barrière, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2014	0
	Résultat à affecter au 31/12/2015	0

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice	-3 404,28 €
	Résultat année 2014	-289 124,32 €
	Solde d'exécution au 31/12/2015	-292 528,60 €

Budget Annexe Maison des Services

Délibération n°160307-07

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2015 du Budget Annexe Maison des Services, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	-59 601,30 €
	Résultat année 2014	-23 734,96 €
	Résultat à affecter au 31/12/2015	35 866,34 €

INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement exercice	-105 394,49 €
	Résultat année 2014	+4 900,48 €
	Solde d'exécution avant report	-100 494,01 €
	Solde des reports dépenses/recettes	+290 039,52 €
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2015	+189 545,51 €

Budget Annexe Fonds de Développement Economique

Délibération n°160307-08

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2015 du Budget Annexe Fonds de Développement Economique, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	+64 913,28 €
	Résultat année 2014	0 €
	Résultat à affecter au 31/12/2015	+64 913,28 €
INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement exercice	-9 928,25 €
	Résultat année 2014	-16 469,53 €
	Solde d'exécution avant report	-26 397,78€
	Solde des reports dépenses/recettes	-82 399,22€
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2015	-108 797,00€

Budget Annexe Pépinière d'Entreprises

Délibération n°160307-09

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents**, (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2015 du Budget Annexe Pépinières d'Entreprises, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	-11 874,89 €
	Résultat année 2014	+16 613,33 €
	Résultat à affecter au 31/12/2015	+4 738,44 €
INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement exercice	+ 2 890,80 €
	Résultat année 2014	-2 628,00 €
	Solde d'exécution avant report	+ 262,80 €
	Solde des reports dépenses/recettes	0 €
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2015	+ 262,80€

Budget Annexe Aux Portes des Monts d'Aubrac

Délibération n°160307-10B

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité** (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstentions) le compte administratif 2015 du Budget Annexe Aux Portes des Monts d'Aubrac, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	-18 323,32 €
	Résultat année 2014	-49 524,25 €
	Résultat à affecter au 31/12/2015	-67 847,57 €
INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement exercice	-81 287,66 €
	Résultat année 2014	+ 48 954,58 €
	Solde d'exécution avant report	-32 333,08 €
	Solde des reports dépenses/recettes	-21 434,20 €
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2015	-53 767,28 €

Budget Annexe Gîte d'Etape

Délibération n°160307-11

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité des membres présents** (26 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le compte administratif 2015 du Budget Annexe Gîte d'Etape, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	131 282,99 €
	Résultat année 2014	-68 535,31 €
	Résultat à affecter au 31/12/2015	+62 747,68 €

INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement exercice	-131 403,13 €
	Résultat année 2014	+200 535,85 €
	Solde d'exécution avant report	+69 132,72
	Solde des reports dépenses/recettes	0
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2015	+69 132,72€

- **Rappelle** la clôture de ce budget au 31/12/2015 avec un reversement des excédents au budget principal de la Ville.

Approbation des Comptes de Gestion 2015 pour les Budgets Annexes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 pour les Budgets Annexes et le Budget de la Commune d'Espalion a été réalisée par le Receveur municipal et que les comptes de gestion établi par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs pour le dit exercice.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs des Budgets annexes et Budget Communal et des Comptes de Gestions du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, **adopte à l'unanimité** des membres présents (27 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) :

Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget du Parc Touristique des Garrigues

Délibération N°160307-12

Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget du Parc d'activités de Peyrolobade

Délibération N°150307-13

Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget annexe du Parc d'activités les Glèbes

Délibération N°150307-14

Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Espace Auzuech

Délibération N°150307-15

Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe La Barrière

Délibération N°150307-16

**Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe
Maison des Services**
Délibération N°150307-17

**Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Fonds
de Développement Economique**
Délibération N°150307-18

**Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe
Pépinières d'Entreprises**
Délibération N°150307-19

**Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Aux
Portes des monts d'Aubrac**
Délibération N°150307-20

**Le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Gîte
d'Etape**
Délibération N°150307-21

Ces comptes de gestions visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Approbation des Affectations des Résultats 2015

**Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget du Parc Touristiques les
Garrigues**
Délibération N°150307-22

**Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget du Parc d'activités de
Peyrolebade**
Délibération N°150307-23

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget du Parc les Glèbes
Délibération N°150307-24

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget annexe Espace Auzuech
Délibération N°150307-25

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget annexe la Barrière
Délibération N°150307-26

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Maison des Services
Délibération N°150307-27

**Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Fonds de Développement
Economique**
Délibération N°150307-28

**Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Pépinière d'Entreprises
d'Espalion**
Délibération N°150307-29

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Annexe Aux Portes des Monts d'Aubrac

Délibération N°150307-30

Approbation des Budgets Primitifs 2016 pour les Budgets Annexes

Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Parc Parc Touristique les Garrigues

Délibération N°150307-31

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents avec reprise du déficit antérieur d'investissement soit 28 000€, le Budget Primitif 2016 du Parc Touristique les Garrigues.

Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade

Délibération N°150307-32

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0 €, et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 658 322,78€, le Budget Primitif 2016 du Parc d'Activités de Peyrolebade.

Budget Primitif 2016 – Budget Annexe du Parc les Gèbes

Délibération N°150307-33

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0 €, et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 622 393,23€, le Budget Annexe du Parc les Gèbes.

Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Espace Auzuech

Délibération N°150307-34

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0 €, et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 100 262,41 €, le Budget Annexe Espace Auzuech.

Budget Primitif 2016 – Budget Annexe La Barrière

Délibération N°150307-35

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0 €, et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 292 528,60 €, le Budget Annexe la Barrière.

Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Maison des Services

Délibération N°150307-36

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents avec la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 100 494,01 € et l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 35 866,34 € au financement de la section d'investissement (art 1068).

Budget Primitif 2016 - Budget Annexe Fonds de Développement Economique

Délibération N°150307-37

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2016 du Budget Fonds de Développement Economique avec reprise de l'excédent antérieur de fonctionnement de 64 913,28 € et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 26 397,78 €.

Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Pépinière d'Entreprises

Délibération N°150307-38

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2016 pour la Pépinière d'Entreprises avec reprise de l'excédent antérieur de fonctionnement soit 4738,44€, et la reprise du déficit antérieur d'investissement de 262,80€.

Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Aux Portes des Monts d'Aubrac

Délibération N°150307-39

Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant :

1/ la reprise du déficit antérieur de fonctionnement soit 67 847,57€,

2/ la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 32 333,08€,

Le Conseil Municipal, adopte à la majorité (22 votes pour – 1 vote contre, 4 abstentions) avec reprise des résultats de l'année 2015, le Budget Primitif 2016 du centre de vacances Aux Portes des Monts d'Aubrac.

Indemnité de Conseil et de budget allouée au Receveur Municipal

Délibération N°150307-40

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, et par décision du Conseil Municipal une indemnité de conseil et une indemnité de confection des budgets peut être accordée à Monsieur le Trésorier pour la durée de sa nomination à Espalion.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (23 voix pour, 4 abstention) :

- **de demander** le concours de Mr CADARS Régis, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **de prendre acte** de l'acceptation du receveur municipal et lui attribuer les indemnités de conseil et de budget,
- que l'indemnité de conseil, sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, et sera attribuée à Mr CADARS Régis, receveur municipal, à compter du 1^{er} janvier 2015, à 50% du taux plein pour l'année 2015.

Pour l'année 2016, le Conseil Municipal devra à nouveau se prononcer.

Intégration de la Voirie du Lotissement de Labro dans le domaine public communal

Délibération N°150307-41

Le maire propose à l'Assemblée de procéder à l'intégration dans le domaine public communal de la voirie du « Lotissement de Labro ».

Il est précisé que lors de l'intégration il doit être procédé à :

- Un contrôle de conformité de la voirie et des réseaux (AEP, Assainissement, Eaux Pluviales, éclairage public, voirie) avec éventuellement une remise en état de ces ouvrages.

Mr le Maire indique que ce contrôle a été effectué par Mr FRAYSSINET.

- Que cette intégration est dispensée d'enquête publique préalable (application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Publique). Ce classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder à l'intégration dans le domaine public communal de la voirie du Lotissement de Labro, avec obligation des colotis de fournir un plan de recollement des réseaux et de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire nécessaires à cette intégration.

Convention de co-maîtrise d'ouvrage sur la réalisation d'une étude sur la prévention du risque inondation sur la Commune d'Espalion.

Délibération N°150307-42

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

- La délibération du 10 novembre 2015 relative à la mise en œuvre de l'action n° 109 dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations) bassin versant du Lot, en accord avec l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot, ayant pour objectif la réalisation d'une étude du risque inondation sur le bassin versant du Merdanson.

Il expose qu'il est prévu de passer à la phase opérationnelle de cette étude.

Dans un souci d'efficacité, de coordination, et afin de baisser le coût de l'opération, il propose que soit confié au Syndicat Mixte Lot Dourdou, le soin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude, pour le compte de la Commune, dans le cadre d'un projet global avec l'étude de la Zone d'Expansion de Crue Espalion-Saint-Côme et du Seuil.

Le Maire présente donc la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'Espalion et le Syndicat Mixte Lot Dourdou définissant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études selon les modalités financières et conformément aux plans de financements exposés dans la convention ci-annexée, à savoir :

- Etude pré-opérationnelle des ZEC du Lot Amont et du Dourdou :
 - Tranche Ferme : étude pré-opérationnelle des ZEC du Lot Amont et du Dourdou
 - Tranche optionnelle : Etat et impact du seuil situé au cœur de la commune d'Espalion
- Tranche conditionnelle : Etude hydraulique pré-opérationnelle pour la réduction de l'impact des crues sur la commune d'Espalion

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour ce programme, et autorise Mr le Maire à la signer, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adhésion de la Commune à l'Association Aveyron Culture – Mission Départementale

Délibération N°150307-43

Le Maire expose à l'Assemblée que l'Association Aveyron Culture – Mission Départementale œuvre pour la promotion et le développement culturel du Département dans tous les domaines de l'Art et de la Culture, de même que dans tous les secteurs qui ont avec ces domaines des relations tels que le Tourisme, l'Environnement, l'Economie, le Social, l'Education.

L'association se compose de 3 collègues (voir statuts joints).

Afin de participer à la mise en œuvre de la politique culturelle du Département, et bénéficier de l'accompagnement d'Aveyron Culture dans les projets culturels de la Ville, le Maire propose à l'Assemblée l'adhésion de la Ville d'Espalion à l'Association Aveyron-Culture, en qualité de membre du Collège 1 comprenant les Collectivités territoriales et Groupements.

Il précise que le montant de la cotisation annuelle est de 25 € pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion de la Ville d'Espalion à l'Association Aveyron-Culture, en qualité de membre du Collège 1, moyennant une cotisation annuelle de 25 € pour l'année 2016 et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Village Vacances « Aux Portes des monts d'Aubrac » : Tarifs spéciaux d'hébergement provisoire pour les salariés en déplacement

Délibération N°150307-44

Monsieur le Maire expose que plusieurs demandes d'hébergement ont émané de la part d'ouvriers travaillant sur le chantier de la déviation de la ville.

Ce type d'hébergement existait lors de l'exploitation du centre de vacances par VVF.

Après avis favorable de la Commission 6 « Tourisme-Communication-Animation » réunie le 22 février, et de la Commission 7 « Finances-Budget » du 24 Février, Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité** les tarifs spéciaux d'hébergement provisoire au Village vacances « Aux Portes des Monts d'Aubrac » pour les salariés en déplacement, comme suit :

- Habitat de 5 personnes : 400 €/mois - 120 € la semaine
- Habitat de 7 personnes : 450 €/mois- 140 € la semaine

Ce type d'hébergements pourra se faire de début septembre à fin juin.

Les mois de juillet et août sont exclusivement réservés aux vacanciers.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Eric PICARD